



SECTION
DEL
AISNE

La préfiguration de l'affectation nationale au département

Pour le mouvement du 01/09/2019 14 directions sont préfiguratrices de l'affectation nationale : **Ain, Aube, Bouches-du-Rhône, Corrèze, Gironde, Hérault, Loire, Morbihan, Pas-de-Calais, Tarn, Hauts de Seine, DISI Est, DNVSF et DIRCOFI Centre-Ouest.**

Au 1^{er} janvier 2020, l'affectation nationale au département sera généralisée à l'ensemble des directions.

Dans les départements préfigurateurs, les Résidences d'Affectation Nationale (RAN) et les missions sont supprimées.

Tous les agents A, B et C sur emplois administratifs et informatiques seront concernés. (hors A comptables, Géomètres/cadastrateurs et agents C technique)

Pour info : les départements des Bouches-du-Rhône et Hauts-de-Seine ne seront plus scindés en deux zones à compter de 2019. Le Nord et Paris ne le seront plus non plus à compter de 2020.

L'ancienneté administrative demeurera le critère pris en compte pour classer les demandes de mutation. Il s'agira de l'**ancienneté au 31 décembre 2018**, constituée par le grade, l'échelon, la date de prise de rang dans l'échelon et, à rang égal, le numéro d'ancienneté.

Expression des vœux :

Si vous souhaitez changer de département ou faire une demande d'affectation suite à la réussite d'un concours, examen professionnel ou liste d'aptitude : vous formulerez vos vœux dans l'application SIRHIUS Demande de vœux d'ici **le 24 janvier 2019**

Les agents pouvant exprimer, au sein d'une même demande, des vœux pour des directions préfiguratrices et/ou des directions non préfiguratrices.

Règles de gestion – mutations :

Dans le cadre du mouvement national :

- pour les départements non préfigurateurs, les règles de gestion ne changent pas. Les agents pourront demander un département, une RAN et une mission/structure ;
- pour les départements préfigurateurs, les vœux mentionneront l'intitulé de la direction, le département – tout emploi ou SISA (Services Informatiques Section Administrative) La commune et la mission/structure seront à demander lors de l'élaboration du mouvement local.

Les règles de priorités (handicap, rapprochement familial) sont les mêmes pour tous les départements, préfigurateurs ou non.

[A contrario, la bonification pour charges de famille ne s'appliquera pas dans le mouvement local]

Les délais de séjour :

Suite à l'obtention d'une mutation nationale, le délai de séjour est désormais de :

- 2 ans pour les **titulaires** ;
- 3 ans pour les agents affectés sur un **poste au choix** ;
- 3 ans (incluant l'année de scolarité) pour les agents ayant réussi un **concours interne ou externe d'inspecteur dès 2018** ;
- 3 ans (incluant l'année de scolarité) pour les agents réussissant un **concours interne ou externe de contrôleur à partir de 2019** ;
- 1 an pour les promus de **B en A** par EP ou LA au 01/09/2018 (et 3 ans pour les promus de B en A par EP ou LA au 01/09/2019) ;
- 1 an pour les promus de **C en B** par LA au 01/09/2018 (et 2 ans pour les promus de C en B par LA au 01/09/2019).

Pour tous, le délai de séjour est **réduit à 1 an en cas de demande de mutation prioritaire** dans le mouvement national et il s'appliquera également dans le cadre du mouvement local.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements, pour vous aider à rédiger votre demande.

Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques
Section locale FO DGFIP 02
DDFiP de l'Aisne
28 rue St Martin
02000 LAON

☎ 06 09 86 21 84
@ : fo.ddfip02@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 **site web** : www.fo-dgfip-sd.fr/02/

Les élus FO DGFIP02 dans les CAP Locales :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Cadres B : Sandra VITEL Cadres C : Aymeline ROGER	Cadres B : Laurent DOGNA Cadres C : Céline Aubert

Permanente Syndicale : David WLODARCZYK (permanence le vendredi au SIP de St Quentin)



SEUL SYNDICAT DE LA DGFIP A REVENDIQUER

2 VRAIS MOUVEMENTS DE MUTATIONS

1 EN SEPTEMBRE = + DE LIBERTÉ
1 EN MARS = + DE CHANCE D'ÊTRE MUTÉ
+ DE CHANCE DE RÉSOUDRE DES SITUATIONS DIFFICILES

Rejoignez **FORCE OUVRIÈRE** – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État